



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-025

Parc des Expositions-révision des tarifs de location (Parc des expositions)

3.32

Rapporteur : Jacques ALIM

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	34
Nombre de pouvoirs	5
Votants	39

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 1er avril 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Hélène BARBE donne procuration à Silvia COUSIN, Arnaud DAUTREY donne procuration à Ratko KLISURA, Lucie BROTIN donne procuration à Yucel KISA, Amber NIAZ donne procuration à Sophie WILLEMEN

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA

Depuis plusieurs années les tarifs de location du Parc des Expositions sont restés inchangés. Afin de proposer une meilleure offre, être plus compétitif et augmenter la fréquentation de la structure, il convient de réajuster les tarifs de location et permettre une grille tarifaire plus adaptée et en

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12 – www.dreux.com

cohérence avec les prix appliqués dans les différentes salles de spectacles et parcs d'expositions. L'objectif étant de maintenir l'équilibre financier et la recherche d'une vérité des prix (équilibre des tarifs avec le prix du service).

Location d'espace et montage/démontage :

- **Évènement commercial, associatif et privé :**
 - Ajustement des tarifs de location avec un pourcentage de réduction de 40% entre les évènements commerciaux et les évènements associatifs et privés pour ainsi obtenir une cohérence de prix entre les différents espaces à louer.
- **Fluides :**
 - Ajustement des tarifs en fonction des espaces loués allant de 500 à 1200m².
 - Application d'un tarif été (du 1^{er} mai au 30 septembre) et d'un tarif hiver (du 1^{er} octobre au 30 avril).

Locations des salles annexes :

- Augmentation des tarifs de location des salles, forfait fluides inclus.
- Suppression du tarif location de Forum qui est inclus dans la location du Hall.

Locations de matériels :

- Augmentation moyenne générale de 5% arrondie à la décimale la plus proche.
- Intégration de nouvelles prestations :
 - Accès à Internet avec un débit garantis de 50 Mb/s + accès wifi
 - Vidéoprojecteur et écran mobile

Tarifification concerts et spectacles :

Mise en place d'une grille tarifaire dédiée aux concerts et aux spectacles avec un service de billetterie :

- Location du Parc des Expositions et des différentes salles en fonction des besoins,
- Mise en place de la scène (186m² suivant une configuration type),
- Mise en place des tribunes,
- Mise en place des places assises.

Redevance appliquée (Hors TVA):

- 8 % de la recette des entrées pour une configuration scène et tribune uniquement,
- 10% de la recette des entrées pour une configuration scène, tribune et parterre de chaises

Un minimum garanti sera demandé. Celui-ci inclus les prestations suivantes :

- Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes
- Forfait fluides grand concert (1155€ HT)
- Forfait nettoyage (450€ HT)
- Permanence technique des agents du Parc des Expositions en fonction de la grille tarifaire
- Installation et la permanence électrique (tarifs qui varient en fonction des besoins)
- Location nacelle et chariot élévateur en fonction de la grille tarifaire

Toute modification de scène entrainera un coût supplémentaire : 5,25€ HT le m².

Vu l'avis favorable (8 pour -1 abstention) de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Jacques ALIM,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

- Décide d'appliquer la nouvelle grille tarifaire jointe en annexe à compter du 1^{er} mai 2022.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 08 AVR

Et affichage le 11 AVR 2022



Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

